

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes  
4B Sud-Charente  
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 JANVIER 2017

DATE DE CONVOCATION : 20 janvier 2017

N°2017-01-09

Conseillers en exercice : 66  
Conseillers titulaires et suppléants présents : 51  
Conseillers votants : 45  
Dont pouvoirs : 2

Pour : 45  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an 2017 et le 26 janvier à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune des Côteaux du Blanzacais, sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.  
Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Maryse BOUCHER-PILARD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

**ANGEDUC** : M. GIRARD Guy - **BAIGNES** : Mme BOUCHER-PILARD Maryse, M. BAUDET Pierre - **BARBEZIEUX** : M. MEURAILLON André, Mme SWISTEK Florence, M. RENAUDIN Vincent, M. GUERN Joël - **BECHERESSE** : M. MAURICE Jacky - **BERNEUIL** : M. ARSICAUD Jean-Marie - **BORS DE BAIGNES** : M. ARNAUD Yvon - **BROSSAC** : M. MAUDET Didier, Mme SOULARD Annick - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique, M. BOUTIN Christian - **COTEAUX DU BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre, M. MAUGET Bernard, M. GALLAIS Denis - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MONTMERCAC** : M. MOUCHEBOEUF Michel, M. GAILLARD Eric - **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry, Mme EDELY Françoise - **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude - **SAINT-AULAIS** : M. HUNEAU Patrick - **SAINT FELIX** : Mme MARTINEAU Françoise - **SAINT-LEGER** : Mme ROCHAIS Anne-Marie - **SAINT-MEDARD** : Mme MONNEREAU Françoise - **SAINT-PALAIS DE NE** : M. LE PAPE Pascal - **SAINTE-SOULINE** : M. GOHIN Christian - **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel - **VAL DES VIGNES** : M. MONNET Lionel, M. BARBOT Jean-Pierre, M. VERGNION Philippe, M. CHABOT Jean-Michel, M. NEBOUT Franck.

Pouvoirs :

Mme GARD Patricia (Barbezieux) a donné pouvoir à M. RENAUDIN Vincent (Barbezieux)  
M. DELETOILE Gérard (Baignes) a donné pouvoir à M. BAUDET Pierre (Baignes)

Etaient présents sans droit de vote :

Mme IMBERT Pascale, Mme GARNEAU Janine, M. GUILLON Jean-Jacques, M. PETIT Bernard, Mme BAUDINAUD Virginie, M. FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

Mme IDIER Chantal, M. CHAUVIN Thierry, M. DELATTE Benoît, M. ELION Jean-Pierre, M. CHAPUZET Jean-Paul, Mme PARIS Marie-Nicole, M. DEAU Loïc, M. CHATELLIER Dominique.

**N°9 - Objet : Candidature à l'appel à projets FISAC, Opération Collective en milieu rural**

**Rapporteur :** Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie

Monsieur le Vice-Président explique aux conseillers que le FISAC se présente sous la forme d'un appel à projets ouvert aux collectivités locales. Il constitue un outil essentiel de consolidation et de développement du commerce et de l'artisanat de proximité au profit d'un développement territorial équilibré.

Il rappelle que la Commune de Barbezieux et le Pays Sud Charente, en partenariat avec la Communauté de Communes, avaient fait acte de candidature à l'édition 2015 et ont été retenus.

Le FISAC peut intervenir au travers d'aides aux entreprises, aux collectivités et aux unions commerciales. Le taux maximum de financement est fixé à 20 %, ce taux pouvant varier selon le type d'actions mises en œuvre. Le financement d'une action par le FISAC suppose d'une part l'absence d'un autre financement de l'Etat et d'autre part l'existence d'une contrepartie locale. La date limite de dépôt des dossiers, pour les opérations collectives, est fixée au 30 janvier 2017.

L'appel à projet FISAC représente une véritable opportunité pour un développement local équilibré. La Communauté de Communes, dans la continuité de ce qui a déjà été entrepris par la commune de Barbezieux et le Pays Sud Charente, souhaite mettre en place une véritable dynamique collective en faveur de la consolidation et du développement du commerce et de l'artisanat sur le territoire des 4B, en faisant acte de candidature à l'appel à projets FISAC au titre du volet « Opérations Collectives en Milieu Rural ».

Le maintien d'une offre commerciale équilibrée et diversifiée constitue un enjeu fort et le commerce est une fonction de proximité importante, génératrice de dynamique locale, de convivialité et d'animation du cadre de vie.

Le FISAC se construit autour de priorités thématiques :

- la modernisation, la diversification, l'accessibilité et la sécurisation des entreprises de proximité existantes ;
- la création et la modernisation des halles et des marchés couverts, ainsi que des marchés de plein air.

Monsieur le Vice-Président propose aux conseillers de valider la candidature de la Communauté de Communes 4B Sud Charente à l'appel à projets FISAC lancé par l'Etat, le dossier de la Communauté de Communes s'inscrivant dans au moins une de ces deux priorités.

La candidature est en cours d'élaboration en partenariat avec les communes de Barbezieux, Baignes, Brossac et Blanzac, les chambres consulaires et les associations de commerçants et d'artisans.

La Communauté de Communes a confié à la Chambre de Commerce et d'Industrie la réalisation des études nécessaires pour répondre à l'appel à projets FISAC. Elle a également associé la Chambre des métiers et les associations de commerçants.

Il est alors apparu nécessaire de favoriser l'équilibre et la complémentarité des pôles commerciaux et artisanaux du territoire:

- Barbezieux, pôle structurant, doit être conforté, comme moteur de la dynamique intercommunale ;
- Baignes, Blanzac et Brossac, pôles intermédiaires, doivent être maintenus, voire développés, comme des pôles de proximité, nécessaires au maintien d'une offre de services à la population (personnes non motorisées et âgées)

**Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- approuve l'élaboration d'une réponse à l'appel à projet FISAC (édition 2016) ;
- dit que le plan de financement interviendra ultérieurement ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les aides publiques nécessaires aux actions qui seront engagées ;
- autorise Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées

Certifié exécutoire par le Président  
Reçu en Sous-Préfecture le : ..... 27 JAN. 2017 .....  
Publié ou notifié le : ..... 27 JAN. 2017 .....  
Touvérac, le ..... 27 JAN. 2017 .....

Pour extrait conforme,  
Touvérac, le 27 janvier 2017  
le Président,  
Jacques CHABOT.

Par délégation,  
François MONTEZIN  
Directeur



